



LIGUE DE BRIDGE DE QUÉBEC

LE MOIS DU PARRAINAGE EN 2018 du 19 février au 17 mars

Afin d'encourager les joueurs novices à venir jouer en salle et à améliorer leur niveau de jeu en étant accompagnés de joueurs plus expérimentés, la Ligue, en collaboration avec les clubs de la région, organise le jumelage entre un parrain et un(e) parrainé(e) de la façon décrite ci-dessous.

CE QUE L'ON ATTEND DU PARRAIN :

C'est un joueur qui détient au moins 500 points de maître ou qui est maître à vie et qui :

- Est patient et généreux de son temps;
- Est désireux de partager son expérience et ses connaissances;
- Est respectueux des connaissances du parrainé, exprimées sur sa carte de convention;
- S'engage à jouer quelques fois avec le parrainé pendant ce mois.

CE QUE L'ON ATTEND DU (DE LA) PARRAINÉ(E) :

C'est un joueur qui détient moins de 100 points de maître, ou qui suit des cours de bridge, et qui :

- Est désireux de progresser;
- Est attentif aux suggestions et aux conseils du parrain;
- Est réaliste dans ses attentes;
- S'engage à défrayer le coût d'entrée des parties du parrain. (**Prix spécial : 12\$ la paire**)

Les personnes intéressées à être parrains ou à être parrainées peuvent communiquer avec madame Hélène Poulin au 418-653-2878 ou h_poulin@videotron.ca ou avec monsieur André Deschênes au 418-843-8622 ou adesche@videotron.ca.